

# Classes « Talents du service public » de Lorraine, Strasbourg et Paris-Est Créteil

## Présentation du dispositif 2023-2024

Afin de favoriser l'égalité des chances et la diversité dans l'accès aux concours administratifs, le dispositif des classes « Talents du service public » a pour objet d'aider des étudiants ou des demandeurs d'emploi à préparer les concours externes et troisième concours d'accès à la fonction publique en leur apportant un soutien pédagogique renforcé, un appui financier et la compétence d'un tuteur.

Les universités de Strasbourg, de Lorraine et de Paris-Est Créteil se sont associées à quatre écoles du service public (institut régional d'administration de Metz – IRA, école nationale des finances publiques - ENFiP, école nationale des douanes - END, centre national de la fonction publique territoriale - CNFPT) pour **créer trois classes « Talents du service public » partenaires** :

- une classe « Talents de Lorraine »,
- une classe « Talents de Strasbourg »,
- une classe « Talents de Paris-Est ».

**Chacune de ces trois classes « Talents » prépare aux concours :**

- d'accès aux IRA (attaché de l'Etat),
- d'inspecteur des finances publiques,
- d'inspecteur des douanes,
- d'attaché territorial.

**NB : les classes « Talents du service public » ne préparent pas aux concours « internes » réservés aux agents publics.**

**A qui s'adressent les classes « Talents » de Lorraine, de Strasbourg et de Paris-Est Créteil ?**

Les classes « Talents du service public » de Lorraine, de Strasbourg et de Paris-Est sont des classes préparatoires aux concours administratifs. **Les candidats à ces classes doivent donc remplir les conditions leur permettant de se présenter** aux concours de la fonction publique et, plus particulièrement, **aux concours auxquels préparent ces classes « Talents ».**

Ils doivent à cet effet :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ou de tout Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE) ;
- jouir de leurs droits civiques ;
- ne pas avoir subi de condamnations inscrites au bulletin n° 2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- se trouver en situation régulière au regard du code du service national ;
- être apte physiquement à l'exercice des fonctions ;
- remplir les conditions pour pouvoir se présenter aux épreuves des concours externes et 3<sup>e</sup> concours auxquels prépare la classe « Talents » ;

**Les classes « Talents » précitées visent en outre à favoriser l'accès à la fonction publique des jeunes ou des demandeurs d'emploi, en donnant la priorité aux habitants issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou des zones de revitalisation rurale.**

A cet effet, il est demandé aux candidats aux classes Talents de :

- justifier de revenus inférieur à un certain montant. Le montant de référence est de 33 100 €. Mais la prise en compte de « points de charges » selon la situation personnelle et familiale des candidats peut conduire à admettre des candidats à la classe préparatoire ayant des revenus nettement plus élevés (jusqu'à 50 000 € environ) ;
- Justifier de la qualité d'étudiant ou de demandeur d'emploi ;
- Fournir des éléments qui attestent que le candidat habite ou a habité dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ou une zone de revitalisation rurale ;
- Fournir des éléments attestant avoir suivi des études dans un établissement d'éducation prioritaire.

Attention ! La priorité donnée aux personnes ayant vécu dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ou une zone de revitalisation rurale, ainsi qu'aux personnes ayant suivi leurs études dans un établissement d'éducation prioritaire, ne signifie pas que seules les personnes remplissant ces critères seront retenues. Les étudiants et demandeurs d'emploi ayant des revenus inférieurs au plafond peuvent intégrer les classes « Talents » sans avoir vécu dans ces zones ou établissement scolaires défavorisés.

### **Comment sont organisées les trois classes « Talents » partenaires ?**

---

Les classes « Talents » de Strasbourg, de Lorraine et de Paris-Est sont organisées en partenariat, respectivement, avec les universités de Strasbourg, de Lorraine et de Paris-Est Créteil, **sur quatre sites différents :**

- **Strasbourg (classe « Talents de Strasbourg »),**
- **Nancy (classe « Talents de Lorraine »),**
- **Metz (classe « Talents de Lorraine »),**
- **Paris-Est (classe « Talents de Paris-Est »).**

Il convient de souligner que :

- La classe « Talents de Lorraine » est répartie sur deux sites : l'un à Nancy, l'autre à Metz. Les élèves de cette classe « Talents » suivront leur formation sur l'un de ces deux sites.

**Au moment du dépôt de leur candidature à l'une des classes « Talents », les candidats choisissent une des trois classes « Talents » sur laquelle ils souhaitent suivre une formation diplômante. Attention ! Vous ne pouvez pas candidater simultanément à plusieurs classes « Talents » parmi celles de Strasbourg, de Lorraine et de Paris-Est.**

**Sur ce site, ils choisissent le diplôme le plus adapté à leur besoin de formation parmi les diplômes listés ci-après.**

**Quel que soit le site concerné, les élèves bénéficieront, en plus de leur formation diplômante, d'une préparation aux concours et d'un accompagnement individualisé qui leur sont réservés.**

Il convient de souligner que le choix du cursus diplômant, effectué au moment du dépôt de candidature, n'est pas définitif. Les candidats ayant passé avec succès la procédure de sélection pourront modifier leur choix de formation diplômante après avoir échangé avec les responsables des universités partenaires. **Il s'agit en effet de proposer aux élèves de la classe talents le cursus universitaire qui correspond à leur besoin, au regard, notamment de leur parcours universitaire antérieur.**

**Quelles sont les formations diplômantes proposées aux élèves des trois classes « Talents » partenaires ?**

---

## **1. Classe « Talent » de Lorraine**

### **a. Site de Nancy**

Préparation externe aux concours de catégorie A  
Licence d'Administration Publique  
Master 1 d'Administration Publique (diplôme de Maîtrise)  
Master 1 Droit Public (diplôme de Maîtrise)  
Master 1 Science Politique (diplôme de Maîtrise)  
Master 2 Droit Public Interne et International (filière générale)  
Master 2 Droit des Energies renouvelables et des ressources naturelles (filière générale)  
Master 2 Droit des Contrats Publics et de l'Achat Public (filière générale)  
Master 2 Métiers du Politique et de l'Administration (uniquement filière sécurité)  
Master 2 Droit et Métiers de la Sécurité Intérieure (filière générale)

### **b. Site de Metz**

Licence d'Administration Publique  
Master 1 Droit Public (diplôme de Maîtrise)  
Master 1 de Droit Fiscal (diplôme de Maîtrise)  
Master 1 Administration Economique et Sociale (diplôme de Maîtrise)  
Master 2 Procédures fiscales appliquées  
Master 2 Droit des collectivités territoriales et coopération transfrontalière

## 2. Classe « Talents » de Strasbourg

Licence d'Administration Publique

Diplôme d'Université « concours administratifs » – Accessible à partir d'une licence universitaire.

Master 1 Administration Publique / MAP (diplôme de Maîtrise)

Master 2 Management des Organismes Sociaux / MMOS

## 3. Classe « Talents » de Paris-Est (enseignements sur les sites de Créteil et/ou de Fontainebleau, en fonction de l'avancement du projet de déménagement)

Licence d'administration publique

Master 1 d'Administration Publique

Master 2 d'Administration Publique

### Quels sont les avantages à rejoindre la classe préparatoire pour réussir les concours ?

Rejoindre la classe préparatoire vous permettra de bénéficier d'une préparation solide pour réussir les concours : d'inspecteur des douanes (donnant accès à l'école nationale des douanes), d'inspecteur des finances publiques (donnant accès à l'école nationale des finances publiques), d'attaché de l'Etat (donnant accès à l'IRA de Metz), d'attaché territorial (donnant accès au CNFPT).

En plus d'obtenir une formation diplômante, vous allez être accompagnés pour préparer efficacement les concours précités, avec :

- de la **méthodologie** pour réussir les épreuves écrites ;
- du **tutorat** assuré par les élèves de l'IRA ou par ceux d'une école de service public partenaire ;
- du **coaching** assuré par des professionnels ;
- des **ressources documentaires** ;
- des **présentations des métiers de l'administration** ;
- d'un **stage** en administration ;
- des **concours blancs** pour s'entraîner ;
- des **préparations aux épreuves orales** des concours.

### Est-ce que les élèves bénéficient d'aides financières ou matérielles ?

La formation en classes « Talents » n'est pas rémunérée.

Mais les élèves de ces classes **bénéficient d'une aide financière** par l'attribution d'une bourse « Talents ». Celle-ci s'élève au total à **4 000 euros** pour une année. Elle est versée en deux parties. Son versement est conditionné à la vérification de l'assiduité des élèves de la classe préparatoire aux enseignements (Devoirs, cours de la formation diplômante, préparations aux concours administratifs, stage et regroupements dans les écoles du service public) et à la

participation aux concours.

La bourse « Talents » est cumulable avec les allocations versées par Pôle emploi et les organismes sociaux, ainsi qu'avec les bourses sur critères sociaux du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (Bourse du CROUS).

Sur les sites de Strasbourg, Nancy et Metz, les élèves pourront avoir accès à des **facilités de logement** proposées par le CROUS ou un office HLM (dans la limite du contingent réservataire).

### **Comment accède-t-on aux classes « Talents » de Strasbourg, de Lorraine et de Paris-Est ?**

La sélection aux classes « Talents » de Strasbourg, de Lorraine et de Paris-Est s'effectuera à la fin du printemps (juin 2023). Elle est coordonnée par l'IRA de Metz, qui met en œuvre la procédure de sélection pour le compte et en lien avec l'ensemble des partenaires.

#### **=> Où trouver l'information pour constituer un dossier d'inscription ?**

Les pièces à fournir, la date limite de dépôt des dossiers et toute autre information relative à la procédure de sélection sont disponibles sur le site internet de l'IRA de Metz (<https://www.ira-metz.gouv.fr/>).

Vous pouvez aussi vous abonner aux comptes instagram, twitter ou linkedin de l'IRA de Metz pour suivre l'actualité de la classe « Talents ».

L'information est également relayée sur les sites internet et comptes des réseaux sociaux de l'ensemble des partenaires (IPAG de Strasbourg, IPAG de Nancy, Université de Lorraine, Ecole internationale d'études politiques de l'université de Paris-Est Créteil, ENFIP, END, CNFPT etc.).

#### **=> Comment s'effectue l'inscription ?**

Les personnes éligibles (cf. ci-dessus la rubrique : « A qui s'adressent les classes « Talents » de Lorraine, de Strasbourg et de Paris-Est Créteil ? ») peuvent déposer un dossier en ligne. Le dépôt du dossier doit être fait de manière dématérialisée sur la plate-forme « ma démarche simplifiée en cliquant sur le lien ci-dessous :

### **« Inscription du 1<sup>er</sup> mars au 13 mai 2023 »**

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dossier-d-inscription-aux-classes-talents-de-lorraine-strasbourg-paris-est-ira-de-metz>

#### **=> Quelles sont les pièces indispensables pour pouvoir m'inscrire ?**

Lors de l'inscription en ligne, il vous sera demandé de bien vouloir fournir :

- un curriculum vitae (CV),
- une lettre de motivation,
- une pièce d'identité,
- le diplôme le plus élevé,
- des justificatifs de revenus (avis d'imposition) et, le cas échéant, tout document attestant de charges de famille (livret de famille) ou de résidence.

Ces documents devront être téléchargés dans le dossier d'inscription sur le site « démarches simplifiées ». **Seul le format « PDF » est autorisé.**

### **=> Comment s'effectue la sélection entre les dossiers ?**

Une première sélection est effectuée sur dossier. A l'issue de cette sélection, une liste des candidats « admissibles » est établie pour chacune des classe « Talents » partenaires.

Les candidats admissibles sont convoqués à un entretien devant un jury. Lors de cette épreuve orale de 20 mn, les candidats doivent présenter leur parcours et leurs motivations (5 mn maximum).

Le jury s'efforce, pour chaque candidat, d'évaluer :

- le mérite de l'intéressé, notion devant s'apprécier au regard des résultats obtenus lors des études antérieures, compte tenu de difficultés d'origine matérielle, familiale ou sociale et des conditions de réalisation du parcours scolaire et universitaire, avec une attention particulière pour les personnes ayant résidé ou étudié en quartiers prioritaires de la politique de la ville ou en zone de revitalisation rurale ;
- le potentiel du candidat, c'est-à-dire, sa capacité d'investissement et d'adaptation à un futur emploi dans la fonction publique.

Les candidats qui parviennent à convaincre le jury de leur motivation et de leur aptitude à tirer profit de la classe préparatoire pour réussir un concours sont retenus.

Une liste d'admission est établie pour chacune des classes « Talents » partenaire.

### **Quel est le calendrier de sélection des dossiers pour 2023 ?**

---

- Mise en ligne des dossiers et ouverture des inscriptions : le **1<sup>er</sup> mars 2023** ;
- Date limite de dépôt des dossiers de candidatures : le **31 mai 2023** ;
- Publication de la liste des candidats présélectionnés et convoqués à l'audition devant la commission de sélection : à partir du **2 juin 2023** ;
- Tenue de la commission de sélection : du **15 au 23 juin 2023** ;
- Publication des candidats retenus pour intégrer les classes « Talents » partenaires : **23 juin 2023**.

### **Combien de places sont ouvertes au sein des trois classes Talents partenaires ?**

---

En 2023, 100 places sont proposées et réparties sur les trois classes « Talents » :

- 30 pour la classe « Talents de Strasbourg »,
- 50 pour la classe « Talents de Lorraine »,
- 20 pour la classe « Talents de Paris-Est ».

## **Comment sont organisés les enseignements des classes « Talents » partenaires ?**

---

### **=> Quand commencent et terminent les enseignements ?**

La formation au sein des classes « Talents » partenaires dure le temps de l'année universitaire.

La rentrée s'effectue à la fin du mois d'août. Pour l'année 2023, cette rentrée s'effectuera les 30 et 31 août sur le site de l'IRA de Metz. La présence des élèves des trois classes « Talents » partenaires sera obligatoire. Les frais d'hébergement et de transport de l'ensemble des élèves seront pris en charge.

La formation s'achèvera au printemps 2024. Les élèves ont vocation à effectuer un stage d'une durée d'au moins deux (02) mois dans une administration au cours de leur scolarité ou pendant l'été 2024.

### **=> Comment s'organise le programme de formation ?**

Le programme est organisé sur chacun des sites pour être complémentaire avec les cours dispensés dans le cadre des formations diplômantes suivies par les élèves. Il est adapté pour préparer au mieux les élèves de la classe préparatoire aux concours d'inspecteur des finances publiques, d'inspecteur des douanes, d'attaché de l'Etat et d'attaché territorial.

Ainsi, par exemple, pour préparer les concours d'accès aux IRA, les élèves de la classe préparatoire bénéficieront d'entraînements aux épreuves écrites, c'est-à-dire à l'épreuve de QCM et de « résolution d'un cas pratique ». Les élèves qui auront réussi les épreuves écrites bénéficieront ensuite de préparation intensive pour l'épreuve orale d'entretien avec le jury.

## **Quelles sont les chances de réussite à un concours pour un élève d'une classe « Talents » ?**

---

### **=> Quel est le taux de réussite des élèves ?**

Le dispositif de classe « Talents du service public » est mis en œuvre depuis septembre 2021. Sur les 70 candidats aux différents concours pour le compte de l'année 2021-2022, 49 élèves étaient admissibles à au moins un concours de la fonction publique. 30 élèves de ceux-ci ont réussi à intégrer la fonction publique.

Des résultats disponibles à ce jour pour le compte de l'année 2022-2023, 15 élèves sont admis au concours de l'IRA et feront partie de la 53<sup>ème</sup> promotion. 30 élèves sont admissibles au concours des inspecteurs des finances publiques, et plus d'une dizaine au concours des contrôleurs des finances publiques.

Jusqu'en 2021, une « classe préparatoire intégrée à l'IRA de Metz » de 2009 à 2021. Dans le cadre de ce dispositif (sensiblement identique à celui des classes « Talents » du service public), sur les dix dernières années, en moyenne un tiers des élèves ont réussi le concours de l'IRA dès la première année et 50% ont réussi un concours de la fonction publique pendant leur scolarité au sein de la classe préparatoire. Deux ans après la classe préparatoire, plus de 70 % des élèves ont réussi à intégrer la fonction publique.

## => Que deviennent les élèves qui ne réussissent pas le concours dès la première année ?

Dans le cadre du dispositif de classe « Talents du service public », il existe un dispositif de « réussite à retardement ». Les élèves continuent à être suivis après leur scolarité et peuvent encore bénéficier des concours blancs et des préparations à l'oral, s'ils le souhaitent.

**L'attention des candidats est attirée sur l'importance du travail personnel à fournir dès la rentrée de la classe « Talents ». En effet, seul un travail régulier vous permettra de vous préparer dans les meilleures conditions et augmentera vos chances de réussite aux concours.**

## **Où trouver davantage d'information sur les concours auxquels préparent les classes « Talents » de Strasbourg, de Lorraine et de Paris-Est ?**

---

Vous voudrez bien trouver davantage d'information sur les concours auxquels préparent les classes « Talents » partenaires en cliquant sur les liens ci-dessous :

- Pour le concours externe ou le 3<sup>e</sup> concours d'attaché de l'Etat, donnant accès à l'IRA de Metz : [infos utiles en lien](#) ;
- Pour le concours externe d'inspecteur des finances publiques, donnant accès à l'école nationale des finances publiques : [infos utiles en lien](#) ;
- Pour le concours externe d'inspecteur des douanes, donnant accès à l'école nationale des douanes : [infos utiles en lien](#) ;
- Pour le concours d'attaché territorial : [lien CNFPT](#).